

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Patrick LEMENUEL, M. Gilles TESTARD, M. Philippe LANDAIS, M. Samuel HARDY, M. Fabrice GOHIER, Mme Lynda LEGAST, Mme Milcah BAUDEVEIX, Mme Catherine LE BARS, Mme Magali BERTIN, Mme Odile AZE, M. Louis VASTEL.

Excusés : Mme Célia DESAINT-DENIS, M. Erick HAMOND

Non excusé :

Procurations : Mme Célia DESAINT-DENIS à M. Patrick LEMENUEL  
M. Erick HAMOND à Mme Odile AZE

Secrétaire de séance : Mme Odile AZE

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Convocation : 30 avril 2024

Affichage : 15 mai 2024

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2024.

**2024-020 : DEVIS POSE MODULE DE COMMUNICATION A DISTANCE DE LA REGULATION ET VENTILATION DU CHAUFFAGE « ESPACE MELPHA »**

M. le Maire présente un devis de SYNERGIE Services à Hauteville La Guichard pour la pose d'un module de communication à distance de la régulation et de la ventilation du chauffage à « L'Espace Melpha » pour un montant de 3 274.20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de SYNERGIE Services.

### **2024-021 : CONVENTION « STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES »**

M. le Maire informe le conseil municipal que la Fondation 30 Millions d'Amis a mis en place une convention avec la mairie pour une campagne de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à régler **la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique** des chats libres à hauteur des montants maximum suivants :

**100 €** pour les femelles, **80 €** pour les mâles et **exceptionnellement 120 €** pour les femelles gestantes.

**L'autre moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique sera à la charge de la mairie.**

**La mairie doit impérativement demander des devis aux vétérinaires car si leurs tarifs sont plus élevés que les montants indiqués ci-dessus, la différence sera à la charge de la mairie.**

**Les chats sont à identifier par PUCE ELECTRONIQUE au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.**

L'organisation des campagnes de stérilisations et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par la mairie, la Fondation apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

La Fondation 30 Millions d'Amis ne prend en charge que les soins liés à la stérilisation et l'identification.

Si un chat sauvage identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires d'urgence, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour et 3 voix contre, accepte la convention et autorise M. le Maire à la signer.

### **2024-022 : DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Le Maire informe le conseil de la demande d'extension d'un élevage laitier par la SCEA ENEE et la mise à jour du plan d'épandage.

La commune étant concernée par la demande, vu le plan d'épandage établi, le conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'enregistrement tel que prévu à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement.

Le conseil donne un avis favorable, sous réserve du respect de la distance pour l'épandage.

### **2024-023 : FAJ 2024**

Le FAJ est un dispositif géré par le conseil départemental qui vise à accompagner les jeunes en difficultés dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de participer pour l'année 2024 au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de :

- 0,23 € par 1 086 habitants = 249.78 €

### **2024-024 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Le fonds de solidarité logement est l'un des dispositifs d'aide financière du département destiné à aider nos concitoyens face à leur problème de logement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de participer pour l'année 2017 au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de :

- 0,60 € par 1086 habitants = 651.60 €

### **COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE 9 JUIIN 2024 (Elections Européennes)**

#### ***Dimanche 9 juin 2024 à l'Espace MELPHA***

Le bureau de vote sera assuré sous la présidence de M. Pascal LANGLOIS :

#### **Le matin de 7 h 45 à 13 h**

- M. Louis VASTEL
- M. Gilles TESTARD
- Mme Lynda LEGAST
- Mme Milcah BAUDEVEIX
- Mme Odile AZE

#### **L'après-midi de 13 h à 18 h**

- M. Philippe LANDAIS
- M. Samuel HARDY
- M. Patrick LEMENUUEL
- M. Fabrice GOHIER
- Mme Magali BERTIN

### **2024-025 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste sur le grade d'agent de maîtrise, sur la base de 35 heures / semaine.

### **2024-026 : CREATION D'UN POSTE DE STAGIAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de stagiaire sur le grade d'adjoint technique territorial, sur la base de 35 heures / semaine.

### **2024-027 : ADRESSAGE DE LA COMMUNE**

M. le Maire a présenté le nouvel adressage de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouvel adressage de la commune.

### **2024-028 : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIES**

M. le Maire présente deux devis pour des travaux de voiries pour « Les Charmilles » et également deux devis pour « rue Jules Fouques » :

L'entreprise COLAS à Saint-Lô a été retenue pour les deux lots :

- Travaux de voirie, rue Jules Fouques, pour un montant de : 15 524,40 € T.T.C.
- Travaux de voirie, lotissement les Charmilles, pour un montant de : 30 000.00 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les deux devis de l'entreprise COLAS à Saint-Lô pour un montant total de 45 524,40 € T.T.C.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Commande groupée d'arbres et d'arbustes 2024**

Pour promouvoir la prochaine opération « Rénovation du bocage », et pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, SAINT-LO AGGLO apportera une **aide de 1 €** par plan commandé (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire et des 15 000 premiers arbres commandés).

Les « bons de commande d'arbres et d'arbustes » sont à la disposition des habitants à compter du 15 mai. Cette opération est ouverte à tous (propriétaires, agriculteurs, collectivités).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 21h30.

Le Maire

Pascal LANGLOIS

La secrétaire de séance

Odile AZE